



SPASER

Schéma de Promotion des Achats
Socialement et Écologiquement
Responsables

2024 — 2027

Sommaire

4

Présentation du SEDIF

10

Axe 1 — Écologie

14

Axe 2 — Sociétal

18

Axe 3 — Économie

22

Axe 4 — Innovation

26

**Les lois relatives à
l'achat durable**

Le SEDIF, un Service public engagé !



André SANTINI
Président du SEDIF

Ancien ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Vice-président de la Métropole
du Grand Paris

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est confronté chaque jour aux défis de notre temps : changement climatique, sécurité sanitaire, prévention des risques, gestion des coûts et pouvoir d'achat. Fort de ses quatre millions d'usagers, le SEDIF dispose des moyens pour anticiper ces risques et d'une volonté, celle de ses élus représentant les 133 communes de son territoire.

De par sa taille de plus grand Service public d'eau potable de France, le SEDIF est un acheteur public majeur dans le paysage institutionnel francilien. En 2023, le montant de ses dépenses Achats représente près de 100 millions d'euros H.T. Ce chiffre atteste de la politique d'investissement volontariste du SEDIF, traduite dans son ambitieux et inédit Programme Stratégique d'Investissement sur 10 ans, pour assurer la production et la distribution d'une eau de très grande qualité et conserver un patrimoine industriel moderne.

Avec l'adoption aujourd'hui de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), le SEDIF inscrit l'achat responsable au sein de sa politique environnementale portée par sa certification ISO 14001 obtenue il y a plus de 20 ans.

À l'appui d'un travail collaboratif et transversal, le Syndicat s'est doté d'un plan d'action pour les années 2024 à 2027 autour de quatre axes fondamentaux :

- la prise en compte du changement climatique,
- la nécessité d'agir pour une commande publique solidaire et inclusive,
- le développement de la performance de l'achat,
- l'investissement dans l'avenir.

Le SEDIF entend ainsi renforcer sa politique de solidarité et les nombreuses actions déjà mises en œuvre en faveur de la prise en compte du changement climatique. Le plan d'action présenté dans ce document, sans alourdir les règles de passation des marchés, vise notamment à :

- respecter les objectifs du Plan National pour des Achats Durables pour 2025 : 100 % des marchés notifiés avec au moins une considération environnementale et 30 % avec une considération sociale et être au rendez-vous des obligations légales fixées par la loi Climat et résilience,
- maîtriser son empreinte environnementale et sociale et être un acteur responsable,
- encourager les entreprises à s'inscrire dans une démarche responsable tout en les accompagnant dans leur transition écologique et sociale,
- participer à la transformation économique du territoire et être à l'écoute des fournisseurs,
- innover constamment au service des 4 millions d'usagers du Service public de l'eau.

Par cette politique affirmée, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France a pour ambition de réaliser un achat toujours plus vertueux et tendre vers l'achat économiquement, socialement et écologiquement le plus avantageux.

André Santini

Le Service public de l'eau en Île-de-France



Le SEDIF en chiffres

Établissement public créé en **1923**, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est responsable du service public de l'eau potable pour le compte des **133 communes franciliennes** qui y adhèrent. Il assure la production et la distribution de l'eau pour **4 millions d'usagers**.

Le patrimoine du SEDIF est constitué de : **8 000 km de réseaux** de canalisations pour le transport et la distribution de l'eau,

3 usines principales de production traitant l'eau de la Seine, de la Marne et de l'Oise et des **sites distants** (réservoirs, stations de pompage et usines à puits).

Nos engagements

Agir pour la préservation de l'environnement

Le SEDIF mène une politique environnementale fondée sur sa certification ISO 14001 et met en œuvre des actions en faveur de la protection de la biodiversité, de la préservation de la ressource en eau, de la réduction des consommations énergétiques et de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le SEDIF a adopté en 2017 un Plan Climat Eau Énergie (PCEE). Sa mise en œuvre a permis la réalisation de plusieurs actions concrètes en faveur de l'environnement comme :

- l'**obtention de certificats d'économie d'énergie** (CEE) sur des projets d'envergure notamment pour l'opération portant sur la refonte de l'installation d'ozonation à Choisy-le-Roi ;
- la **mesure de son empreinte carbone** ;
- le **déploiement pilote de panneaux photovoltaïques** à l'usine de Choisy-le-Roi ;
- la **signature de la Charte Métropole Nature** et l'obtention du label « Métropole nature » ;
- la participation depuis 2014 au **Plan d'action de protection des captages** de la Fosse de Melun et de la Basse vallée de l'Yerres (programme Terre & Eau 2025).

En 2023, le SEDIF et la Banque des Territoires ont signé une Convention de partenariat destinée à favoriser la transformation écologique du territoire francilien.



La révision du PCEE en 2024 aura pour ambition de redéfinir la nouvelle stratégie environnementale du SEDIF à l'aune des nouveaux textes législatifs et réglementaires en la matière, et notamment de s'intégrer dans la stratégie nationale biodiversité 2030, en tenant compte des projets majeurs que le SEDIF a inscrits à son Plan Stratégique d'Investissement.

En 2024, le SEDIF va se doter d'une charte d'engagement « villes & territoires sans perturbateurs endocriniens » qui promeut la protection des usagers du Service public de l'eau, des prestataires du SEDIF et ses agents face à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Enfin, pour réduire l'impact environnemental de ses activités administratives, le SEDIF a également adopté un plan de sobriété qui vise à adapter les usages dans ses locaux afin de réduire sa consommation énergétique.

Agir pour l'accès à une eau de qualité

Dès 1986, les élus du SEDIF ont décidé d'affecter au budget du SEDIF une participation aux actions de solidarité conduites par des ONG de droit français dans le domaine de l'eau, dans des pays dont l'histoire était intimement liée à la France. C'est ainsi qu'était créé le programme solidarité internationale pour l'accès à l'eau potable.

En 2005, la loi Oudin-Santini, adoptée à l'unanimité, permet aux communes et leurs groupements d'affecter à leur action extérieure jusqu'à 1% des ressources inscrites aux budgets annexes d'eau et d'assainissement.

Par ce biais, en 2023, le SEDIF a versé 2,4 millions d'euros (ce qui représente 1,15 centime par m³ d'eau vendu) aux ONG partenaires et a contribué depuis 1986 à hauteur de 40 millions d'euros à des opérations bénéficiant à plus de cinq millions d'habitants vivant en Afrique, en Asie et en Haïti.

Dès 2002, dans le cadre de sa certification ISO 14001, le SEDIF a mis en œuvre des actions en faveur de l'accès à l'eau pour tous.

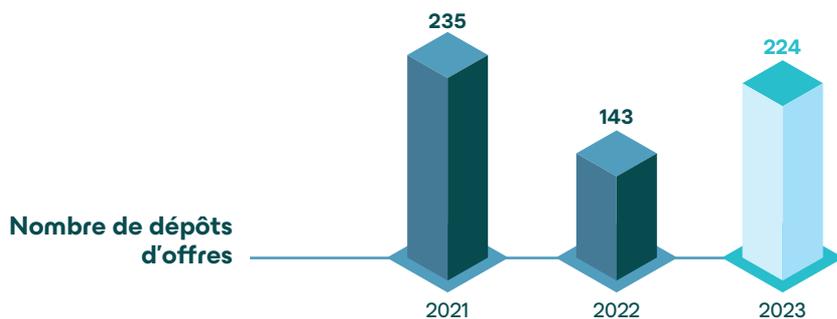
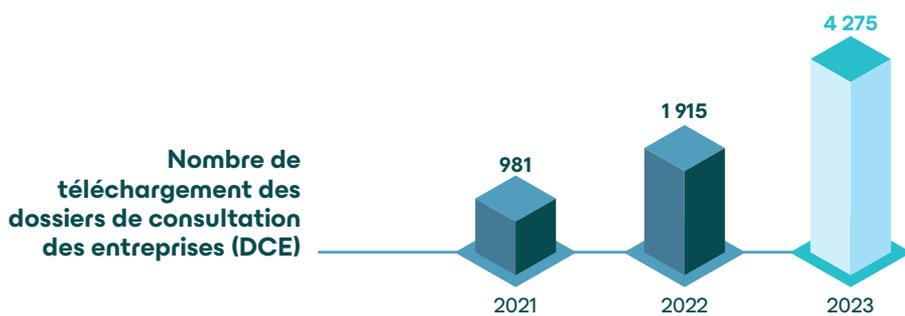
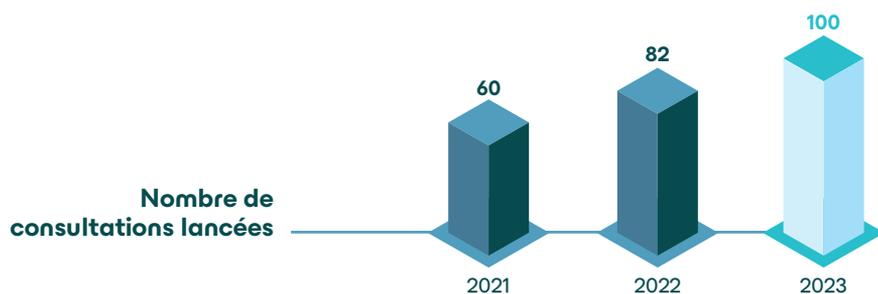
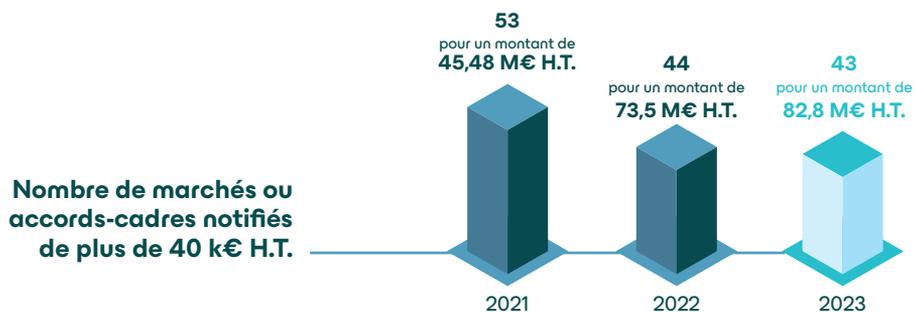
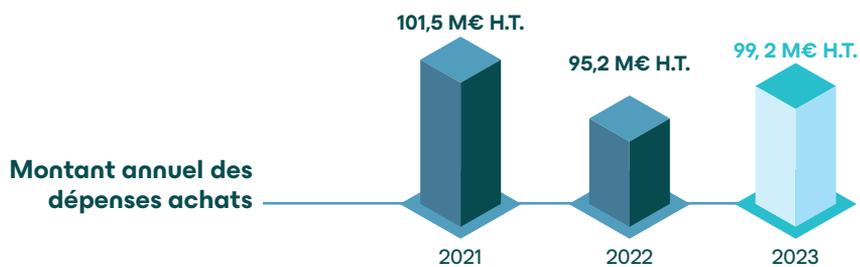
En 2011, le SEDIF a créé le programme Eau solidaire qui vise à accompagner les usagers en difficulté tant sur les éco-gestes à adopter, que par des aides financières permettant le paiement des factures ou les charges d'eau.

Chaque année, le SEDIF alloue à ce programme une enveloppe budgétaire de 2,5 millions d'euros (soit 1% des recettes de ventes d'eau).

À partir de 2024, le SEDIF déploie sur son territoire des fontaines à eau destinées à garantir un accès à l'eau pour tous. D'une façon générale, il participe à la mise en place des conditions permettant ce droit d'accès à l'eau avec les collectivités de son territoire et tous les autres acteurs intervenant dans le domaine social.



Les achats du SEDIF en quelques chiffres



La politique achats responsables du SEDIF

Le SPASER est un document stratégique qui définit un plan d'action en matière d'achats responsables, obligatoire pour les acheteurs publics qui ont un montant de dépenses annuelles d'achats supérieur à 50 millions d'euros H.T. Selon la définition donnée par la norme 20400, un achat responsable est « un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie et qui aspire à réduire le plus possible les impacts négatifs ».

Ce schéma a été créé par la loi Économie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 et a fait l'objet de peu d'évolution jusqu'en 2021 et la publication de la loi Climat et résilience, puis de la loi Industrie verte en 2023 qui viennent modifier le cadre juridique du SPASER de l'article L2111-3 du Code de la commande publique.

Plus largement, le SPASER s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire de verdissement de la commande publique :

- Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 prévoit qu'à horizon 2025, 100 % des contrats de la commande publique soient notifiés avec une considération environnementale et 30 % avec une considération sociale.
- La loi Climat et résilience, en son article 35, renforce à échéance 2026 l'intégration des considérations sociales et environnementales dans les marchés publics, favorisant encore davantage la prise en compte du développement durable dans la définition du besoin.
- L'intégration des enjeux de sobriété pour des besoins sectoriels est de plus en plus prégnante, notamment par la prise en compte du recyclage, du réemploi et du don (loi AGECE) ou encore de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN).

Au regard de son volume annuel de dépenses achats, le SEDIF est soumis à l'obligation de se doter d'un tel schéma.

Bien avant cette obligation, le SEDIF menait déjà une politique achats responsables. Ainsi, la démarche engagée pour l'élaboration du SPASER a permis de faire un état des lieux des pratiques, de définir une stratégie commune d'achats responsables et de définir un plan d'action vers un achat toujours plus vertueux.

Le SEDIF a construit sa politique achats responsables autour de 4 axes déclinés en enjeux puis en objectifs. Pour chaque objectif, des actions concrètes ont été définies facilitant ainsi leur mise en œuvre opérationnelle.



AXE 1

Prendre en compte le changement climatique

ENJEU 1 - Diminuer l'empreinte carbone de nos achats

ENJEU 2 - Préserver et valoriser les ressources naturelles



AXE 2

Agir pour une commande publique solidaire et inclusive

ENJEU 3 - Développer l'insertion sociale et professionnelle

ENJEU 4 - Préserver la santé et la sécurité de tous et favoriser l'accessibilité et l'égalité femmes/hommes



AXE 3

Développer la performance de l'achat

ENJEU 5 - Consolider les pratiques achats responsables dans notre processus interne

ENJEU 6 - Optimiser nos achats



AXE 4

Investir dans l'avenir

ENJEU 7 - Faciliter l'accès à la commande publique et améliorer la relation fournisseurs

ENJEU 8 - Développer l'innovation et les relations avec nos fournisseurs

→ Méthodologie de l'adoption du SPASER

L'élaboration du SPASER s'est déroulée en transversalité avec l'ensemble des directions du SEDIF. Il était essentiel d'associer les agents dans un processus de concertation afin de capitaliser leurs bonnes actions et de fédérer.

Dans les faits, l'obligation du SEDIF en matière de SPASER a été présentée à la fois aux agents et aux élus par le biais de deux commissions : la commission d'appel d'offres et la commission des actions écologiques et énergétiques.

Des entretiens ont été menés avec des chefs de service afin de connaître leurs attentes en matière d'achats responsables. Des ateliers ont ensuite été organisés avec un nombre d'agents restreint afin de co-construire le plan d'action achats durables du SEDIF :

■ **thématique 1** : cartographie des risques

■ **thématique 2** achats relatifs aux canalisations

■ **thématique 3** : achats relatifs aux ouvrages

■ **thématique 4** : achats relatifs aux fournitures courantes et services

Tout au long de ce processus d'élaboration, un point d'étape était réalisé auprès du comité de pilotage institué.

→ Gouvernance et pilotage

Le pilotage du SPASER est assuré par le pôle marchés de la Direction des Affaires Juridiques. Il est ainsi l'interlocuteur privilégié des services sur le SPASER et sur les questions liées à la politique achats responsables.

Le pôle marchés a pour rôle :

- d'assurer la mise en œuvre du SPASER et de garantir le respect de ses orientations,
- de favoriser le développement de la démarche achats durables,
- d'assurer le reporting annuel des indicateurs,
- de présenter le reporting à la commission d'appel d'offres,
- de préparer les instances de suivi.

Les instances de suivi sont :

- le comité technique qui se réunira 2 fois par an autour des chefs de service ou des référents environnementaux désignés. Il a pour rôle de :
 - cibler les marchés à enjeux développement durable,
 - suivre les actions et leurs indicateurs,
 - identifier les problématiques et formaliser des pistes de solutions,
 - préparer le comité de direction.
- le comité de direction qui se réunira 1 fois par an autour de la Direction générale. Le pôle marchés a pour rôle de lui présenter :
 - l'avancement des actions et le niveau d'atteinte des objectifs,
 - le reporting des indicateurs,
 - les mesures correctives ou d'adaptation aux problématiques rencontrées.



Objectifs de développement durable de l'ONU

En 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité 17 objectifs qui couvrent l'ensemble des enjeux de développement durable et qui œuvrent à l'élimination de la pauvreté, à la réduction des inégalités et à la transition écologique et solidaire du monde à l'horizon 2030.

Dès 2015, le SEDIF a adhéré aux 17 objectifs de développement durable et a inscrit son activité dans la droite ligne de l'Agenda 2030 comme en témoignent les différentes actions menées.

Avec l'adoption de son SPASER, le SEDIF renforce ses engagements pour 10 objectifs. Chacun des enjeux se réfère ainsi à l'objectif qu'il souhaite promouvoir.



Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Établir des modes de consommation et de production durables



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Partenariats pour la réalisation des objectifs





Enjeu n°1

DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DE NOS ACHATS

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Réduire l'empreinte environnementale des activités du SEDIF et encourager la sobriété énergétique de nos installations

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Adoption d'un Plan Climat Eau Énergie (PCEE) en 2017, révisé en 2024
- Adoption d'un plan de sobriété énergétique pour les immeubles administratifs
- Établissement d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (bilan GES)
- Mise en place de mesures destinées à réduire l'empreinte carbone des chantiers du SEDIF :
 - Utilisation de logiciels pour connaître la durée de vie des canalisations de distribution
 - Contractualisation d'un pourcentage de travaux sans tranchée (TST) pour le renouvellement des canalisations de distribution
 - Instauration du fret double flux qui consiste à éviter les trajets de camion à vide, en optimisant les trajets sortants (déblais) et entrants (remblais)
 - Évaluation du coût carbone des chantiers
- Achat de crédits carbone
- Préconisation de variantes environnementales dans les cahiers des charges des consultations de marchés de travaux
- Généralisation d'un mémoire environnemental dans les règlements de consultation

RESSOURCES

- **Internes:** Direction des Affaires Juridiques – Direction Générale des Services Techniques
- **Externes:** Maîtres d'Œuvre (MOE) – Opérateurs économiques





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

AMÉLIORER LA MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DES ACHATS

- Former les directions aux enjeux carbone et développer une méthodologie commune de calcul de l'empreinte carbone
- Fiabiliser les données des émissions indirectes du bilan GES
- Amorcer un bilan GES des chantiers pour constituer une base de données type de facteurs d'émissions sur l'ensemble des opérations, sauf exception ponctuelle à justifier
- Sur les nouvelles opérations, demander une modélisation carbone de l'opération
- Obtenir des fournisseurs, pour des équipements préalablement identifiés, l'empreinte carbone de leurs produits via des analyses de cycle de vie
- Demander aux prestataires, via les cahiers des charges environnementaux (CCE), le suivi de l'empreinte carbone des travaux
- Intégrer dans les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) une clause d'exécution concernant l'établissement de l'empreinte carbone des travaux, en amont, puis à la livraison des travaux
- Sensibiliser les services opérationnels sur les Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) lorsqu'elles existent, pour préconiser les matériaux les moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Conclure un marché d'acquisition de crédits carbone

OBJECTIF N°2

PRENDRE EN COMPTE DES SOLUTIONS SOBRES EN ÉNERGIE ET EN ÉMISSIONS DANS LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS

- Identifier les opérations de travaux susceptibles de bénéficier de certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Étudier la faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques et/ou de systèmes bioclimatiques
- Poursuivre et étendre les travaux sans tranchée (TST) pour la pose des canalisations
- Encourager l'utilisation d'équipements ou produits porteurs d'écolabels garantissant un moindre impact environnemental et de matériaux bas carbone, biosourcés ou issus du réemploi/recyclage
- Encourager la décarbonation du fret (distance et moyen de transport) et des engins de chantier (carburants alternatifs, engins électriques)



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

- Former les agents au bilan GES — **cible 2025**
- Intégrer dans les cahiers des charges des critères et des clauses en lien avec le bilan GES — **cible 2025**
- Établir un bilan GES complet sur des marchés représentatifs — **cible 2027**
- Fiabiliser le bilan GES du SEDIF — **cible 2027**

INDICATEURS DE SUIVI

- Proportion de marchés avec un bilan GES réalisé
- Émissions évitées sur les chantiers grâce à des choix innovants (par rapport à un scénario de référence)
- Énergie électrique (kWh) économisée dans le bilan d'exploitation suite à un achat



Enjeu n°2

PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Intégrer l'économie circulaire, réduire les pollutions et préserver la biodiversité via nos achats

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- [Certification environnementale ISO 14001 obtenue en 2002 et renouvelée en 2023](#)
- Adoption de la charte d'engagement «villes et territoires sans perturbateurs endocriniens» qui a pour objet de protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens
- Dotation de téléphones portables pour les agents du SEDIF avec un indice de réparabilité noté à 9,1/10
- Diminution du nombre d'impressions des revues de communication
- Réutilisation des remblais dans les chantiers de canalisations
- Utilisation de fonte recyclée dans les marchés de canalisations
- Valorisation des déchets de chantier

RESSOURCES

- **Internes:** toutes les directions
- **Externes:** Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) – Maîtres d'Œuvre (MOE) – Opérateurs économiques





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

DIMINUER L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ

- Analyser les impacts des travaux sur l'environnement en lien avec la cartographie des risques
- Refondre le cahier des charges environnemental (CCE)
- Analyser l'opportunité d'utiliser des équipements à reconditionner ou à réhabiliter
- Réaliser des « diagnostics produits/équipements/matériaux/déchets » ou « diagnostics ressources » afin de faciliter le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage des équipements et matériaux déposés
- Inclure dans les dossiers de consultation des entreprises (DCE) des critères et des clauses en lien avec l'écoconception, l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets, les techniques du bâtiment ou l'économie de la construction
- Définir des engagements de taux de valorisation de déchets par filière
- Réaliser un retour d'expérience en fin de travaux permettant de capitaliser la réduction des impacts sur l'environnement

OBJECTIF N°2

UTILISER DES MATIÈRES RECYCLÉES, ISSUES DU RÉEMPLOI OU RÉUTILISÉES ET OPTIMISER LA FIN DE VIE DES PRODUITS

- Utiliser le sourçage pour connaître les possibilités d'intégration de matières recyclées ou issues du réemploi dans les achats ou la disponibilité de produits d'occasion
- S'informer sur les éco-organismes pour le mobilier de bureau, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les déchets du bâtiment
- Systématiser des exigences relatives au réemploi, à la réutilisation et/ou au recyclage, au don des biens ou équipements à réparer ou à remplacer
- Promouvoir la durabilité des produits par des critères d'attribution ou des clauses d'exécution
- Élargir le recours aux variantes
- Demander dans le mémoire technique ou environnemental les mesures mises en place par les fournisseurs pour promouvoir le réemploi, la réutilisation et/ou le recyclage des équipements à remplacer
- Exiger des écolabels ou des équivalents sur les produits achetés
- Mettre en place une filière de récupération du matériel informatique



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

Privilégier des solutions techniques préservant l'environnement dans les marchés de travaux — **cible 2024**

Déclarer annuellement les dépenses relatives aux achats des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées — **cible 2024**

Favoriser le réemploi, le recyclage ou le don des biens ou équipements — **cible 2025**

INDICATEURS DE SUIVI

% d'utilisation de fonte recyclée et % de travaux sans tranchée (TST) dans les marchés de canalisations

Valeur monétaire de produits donnés, recyclés, réparés pour les biens supérieurs à 500€

Taux de valorisation des déchets sur les chantiers

Nombre de biens ou d'équipements recyclés supérieurs à 500€



Enjeu n°3

DÉVELOPPER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Concevoir la commande publique comme un levier d'insertion professionnelle et sociale sur le territoire du SEDIF

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

Identification du rôle des facilitateurs du territoire en lien avec la mission d'appui au développement des clauses sociales du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien

RESSOURCES

- **Internes:** toutes les directions
- **Externes:** GIP Maximilien – Facilitateurs du territoire





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

ANALYSER LES MARCHÉS SUSCEPTIBLES D'INTÉGRER DES DISPOSITIFS D'INSERTION OU DES MARCHÉS POUVANT ÊTRE RÉSERVÉS

- Produire une méthodologie pratique permettant d'identifier les marchés susceptibles d'intégrer des clauses sociales ou pouvant être réservés
- Examiner la faisabilité, au cours de la définition du besoin, d'intégrer des clauses sociales ou de réserver des marchés en amont du lancement
- Établir une liste annuelle des marchés intégrant la dimension sociale en vue de l'examiner avec les facilitateurs du territoire

OBJECTIF N°2

SENSIBILISER LES DIRECTIONS AUX MODALITÉS JURIDIQUES QUI FAVORISENT L'INSERTION ET LES MARCHÉS RÉSERVÉS

- Former les directions aux thèmes de l'insertion et du handicap dans les marchés
- Encourager le sourçage pour les marchés intégrant des clauses d'insertion et pour les marchés réservés
- Intégrer des clauses d'insertion
- Conclure des marchés réservés ou réserver un lot aux structures issues du champ du handicap, de l'insertion et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Promouvoir les variantes sociales associées à un critère d'attribution
- Mobiliser un critère de notation conjointement à une clause d'exécution afin d'accentuer la dimension qualitative de la clause d'insertion
- Privilégier dans les modalités de mise en place de la clause d'insertion le recours aux contrats d'alternance (apprentissage ou professionnalisation)
- Communiquer sur la politique d'insertion du SEDIF et sur les résultats liés aux clauses d'insertion et aux marchés réservés



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

Former les directions du SEDIF — **cible 2024**

Intégrer des critères et des clauses d'insertion dans les marchés préalablement ciblés — **cible 2025**

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité sociale

Nombre d'heures d'insertion réalisées par direction

Nombre d'heures d'insertion par profil bénéficiaire

Nombre de marchés réservés au secteur du handicap, de l'insertion et de l'ESS

Volume financier de marchés réservés au secteur du handicap, de l'insertion et de l'ESS



Enjeu n°4

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE TOUS ET FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Limiter les impacts indirects sur la santé, favoriser la sécurité, le bien-être au travail et promouvoir l'accessibilité et l'égalité femmes/hommes

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Élaboration du schéma d'accessibilité numérique
- Insertion dans les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) de clauses d'exécution relatives à la santé et la sécurité:
 - Mise en œuvre d'un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)
 - Utilisation de produits écolabellisés
 - Mise en place d'une signalisation à l'égard de la circulation des piétons
 - Adaptation des horaires de chantier
 - Prolongation du délai d'exécution en cas de fortes intempéries
- Mise en place de plans de prévention
- Communication aux riverains de la réalisation des travaux du SEDIF en amont à travers la distribution de courriers d'information, et à la fin des travaux, réalisation d'une enquête de satisfaction

RESSOURCES

- **Internes:** toutes les directions
- **Externes:** Maîtres d'Œuvre (MOE) – Opérateurs économiques





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

ASSURER LA SANTÉ ET LA SECURITÉ DES PRESTATAIRES ET DES USAGERS

- Prévoir des clauses d'exécution interdisant ou limitant les perturbateurs endocriniens
- Prévoir des spécifications préservant la santé des utilisateurs sur les achats de fournitures et services courants:
 - Limiter l'usage de composés organiques volatiles (COV) dans les produits achetés
 - Privilégier l'usage de produits écolabellisés
- Intégrer des clauses d'exécution liées à la formation afin de limiter les risques inhérents aux prestations des marchés

OBJECTIF N°2

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DANS LES MARCHES

- Introduire des exigences sur l'accessibilité des personnes ayant un handicap
- Intégrer des clauses d'accessibilité numérique dans les marchés concernés

OBJECTIF N°3

DÉVELOPPER LES CONSIDÉRATIONS LIÉES A L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

- Mettre en exergue, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non-condamnation de l'entreprise pour délit de discrimination et/ou pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Développer un dispositif d'évaluation attaché à la clause de lutte contre les discriminations, notamment dans les marchés dont la durée est supérieure à 3 ans: questionnaire au début du marché, engagement sur une démarche de progrès, questionnaire et bilan en fin de marché
- Communiquer auprès des opérateurs économiques sur ces nouvelles exigences via des plans de progrès



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

Faciliter l'accessibilité et l'égalité femmes/ hommes dans les marchés — **cible 2025**

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de considérations sociales hors clauses d'insertion



Enjeu n°5

CONSOLIDER LES PRATIQUES ACHATS RESPONSABLES DANS NOTRE PROCESSUS INTERNE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Avoir une démarche achats responsables intégrée aux processus internes
- Former l'ensemble des agents

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Certification qualité ISO 9001 obtenue en 2006
- Suivi annuel d'indicateurs qualité ISO 9001
- Programmation pluriannuelle des investissements et des marchés
- Adoption d'une nomenclature achat

RESSOURCES

- **Internes**: toutes les directions





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

INTÉGRER LES ACHATS RESPONSABLES DANS LE PROCESSUS ISO 9001 ET 14001 DES MARCHES

- Intégrer les achats responsables dans les politiques ISO 9001 et 14001
- Intégrer et maintenir la cartographie des risques en matière d'achats responsables dans le processus qualité

OBJECTIF N°2

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES DIRECTIONS SUR LES ACHATS RESPONSABLES

- Insuffler une culture commune de bonnes pratiques de l'achat responsable auprès des directions, par des actions de formation ou de sensibilisation «rendez-vous thématiques»
- Élaborer un guide interne des achats responsables
- Refondre la fiche de dévolution et la généraliser à toutes les directions en y intégrant l'aspect «stratégie achat» (définition du besoin, risques et opportunités en matière de développement durable, type de considérations environnementales et sociales, sourçage et retour d'expérience des marchés précédents)
- Communiquer annuellement sur les indicateurs du SPASER



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

Anticiper la planification des marchés pour favoriser l'intégration de considérations sociales et environnementales — **cible 2025**

Développer une nouvelle fiche de dévolution des marchés permettant le suivi de la performance achat — **cible 2025**

INDICATEURS DE SUIVI

Mise à jour du système de management qualité et environnemental pour y intégrer les achats responsables

Nombre d'agents formés aux achats responsables

Communication annuelle sur les indicateurs du SPASER



Enjeu n°6

OPTIMISER NOS ACHATS

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Optimiser chaque achat pour une performance maximale

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Gestion patrimoniale du réseau qui permet d'établir le programme de renouvellement des canalisations en utilisant un modèle de prévision des casses pour sélectionner les conduites les plus à risque
- Adoption d'un Programme Stratégique d'Investissement (PSI)
- Déploiement du Building Information Modeling (BIM) pour améliorer la définition et le suivi des travaux

RESSOURCES

- **Internes:** Direction des Affaires juridiques – Gestion Interne et Moyens Généraux – Direction des Finances – Direction Générale des Services Techniques
- **Externes:** Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) – Maîtres d'Œuvre (MOE) – Opérateurs économiques





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

QUESTIONNER LE BESOIN POUR L'OPTIMISER

- Lors de la programmation annuelle des marchés, définir ceux à forts enjeux de développement durable et adapter la stratégie achat
- Travailler sur une approche fonctionnelle du besoin
- Simplifier l'évaluation des offres grâce à un questionnaire technique permettant aux opérateurs économiques de répondre plus efficacement au besoin

OBJECTIF N°2

RAISONNER EN COÛT GLOBAL

- Former les directions sur l'analyse en coût global
- Travailler sur une approche en coût global sur les marchés à enjeux
- Pour les marchés qui s'y prêtent, exiger dans le mémoire technique ou dans le mémoire environnemental des propositions de la part des opérateurs économiques concernant la gestion en fin de vie des matériaux et équipements et incluant une estimation des coûts associés
- Développer des outils pour mesurer la performance des achats passés pour le fonctionnement des services (coût, qualité, satisfaction des utilisateurs, relation fournisseurs)



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

Expérimenter l'analyse en coût global sur un marché test — **cible 2027**

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de marchés à enjeux de développement durable défini lors de la programmation annuelle des marchés



Enjeu n°7

FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE ET AMÉLIORER LA RELATION FOURNISSEURS

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Accroître l'attractivité des marchés aux petites et moyennes entreprises (TPE/PME) et contribuer au développement des filières françaises et européennes

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Réalisation d'un calcul de l'impact annuel moyen socio-économique des investissements et du fonctionnement des 3 usines principales du SEDIF sur la période 2025-2032
- Mise en œuvre d'un espace «marchés publics» sur le site internet du Sedif
- Allotissement technique ou géographique des marchés
- Conclusion de marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence dont le montant est inférieur à 100 000€ H.T.

RESSOURCES

- **Internes:** Direction des Affaires Juridiques – Gestion Interne et Moyens Généraux – Direction de la Communication – Direction des Finances – Direction Générale des Services Techniques
- **Externes:** opérateurs économiques





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

ENCOURAGER LA RÉPONSE AUX CONSULTATIONS MARCHES

Se faire connaître auprès des opérateurs économiques

- Engager une démarche de signature de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)
- Organiser un événement pour présenter le SEDIF, sa programmation pluriannuelle des marchés et ses enjeux en matière de développement durable
- Communiquer sur le site internet du Sedif, sur les réseaux sociaux et la presse spécialisée
- Utiliser les outils mis à disposition par le profil acheteur [Maximilien](#) et les plateformes de l'État ([APPProch](#))

Rendre accessibles les marchés

- Développer une enquête satisfaction «fournisseurs» en les interrogeant sur les possibles axes d'amélioration du SEDIF dans sa gestion des marchés
- Analyser les dossiers de consultation des entreprises (DCE) afin d'identifier des axes de simplification afin qu'ils soient non pénalisants pour les TPE / PME
- Prévoir systématiquement un retour d'expérience en cas de faible participation à une consultation ou de marché infructueux
- Élaborer un guide «comment accéder aux marchés du SEDIF» et le rendre accessible sur le site internet
- Réaliser un retour d'expérience sur la gestion des pénalités et engager une réflexion sur le pilotage des pénalités dans les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Privilégier une formule de révision des prix à deux indices lorsque cela est pertinent
- Engager une réflexion sur les risques de dépendance économiques des titulaires des marchés

OBJECTIF N°2

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

- Mieux connaître les projets innovants développés par les fournisseurs en réalisant du sourçage (se reporter également à l'enjeu n°8)
- Accompagner le développement de l'innovation à travers des conventions Recherche & Développement et des marchés innovants
- Analyser la possibilité d'utiliser des certificats d'origine des fournitures
- Développer une action commune avec le délégataire pour la mise à jour des matériels agréés



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

Améliorer la communication et la visibilité des marchés lancés — **cible 2024**

Faciliter l'accès aux marchés du SEDIF aux TPE/ PME
– réaliser un audit des pratiques sur des marchés tests — **cible 2026**

INDICATEURS DE SUIVI

Organiser annuellement une réunion de présentation des marchés aux opérateurs économiques

% de marchés publics notifiés aux TPE / PME en montant par rapport au chiffre d'affaires achat du SEDIF



Enjeu n°8

DÉVELOPPER L'INNOVATION ET LES RELATIONS AVEC NOS FOURNISSEURS

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Innover en capitalisant sur les solutions développées par les opérateurs économiques

BONNES PRATIQUES ET ACTIONS EN COURS

- Programme de Recherche & Développement
- Autorisation des variantes par principe dans les dossiers de consultation des entreprises (DCE)
- Recours aux marchés innovants :
 - Développement d'outils pour assurer la gestion du patrimoine (ouvrages et canalisations)
 - Mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte continue de la toxicité de l'eau sur les usines

RESSOURCES

- **Internes**: toutes les directions
- **Externes**: fédérations professionnelles – Opérateurs économiques





OBJECTIFS

OBJECTIF N°1

DÉVELOPPER L'INNOVATION CONTRACTUELLE ET TECHNOLOGIQUE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

- Former les directions aux procédures des marchés innovants
- Utiliser la procédure de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000€ H.T.
- Favoriser le recours aux procédures avec négociation
- Développer les plans de progrès et l'utilisation des variantes
- Travailler en partenariat avec des universités et des établissements de recherche

OBJECTIF N°2

DÉVELOPPER LE SOURÇAGE

- Former les directions au sourçage et élaborer un guide interne spécifique avec des fiches de sourçage à systématiser
- Réaliser du sourçage pour identifier des innovations technologiques et les opérateurs économiques de l'économie circulaire
- Nouer des partenariats avec les fédérations professionnelles et les têtes de réseau afin de faire connaître les marchés du SEDIF et ses besoins en innovation
- Communiquer sur les réseaux sociaux à propos des solutions innovantes mises en œuvre par le SEDIF



ACTIONS ASSOCIÉES

ACTIONS PRIORITAIRES

Identifier les principales innovations applicables au SEDIF — **sans limite**

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de formulaires sourçage réalisés sur des marchés à enjeux

Nombre de procédures «achat innovant»

Participation à des salons professionnels

Les lois relatives à l'achat durable



**LOI ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE (ESS)**
31 juillet 2014

**LOI TRANSITION
ÉCOLOGIQUE POUR UNE
CROISSANCE VERTE (TECV)**
17 août 2015



**LOI PORTANT ÉVOLUTION
DU LOGEMENT DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU
NUMÉRIQUE (ELAN)**
23 novembre 2018



**LOI ANTI-GASPILLAGE
POUR UNE ÉCONOMIE
CIRCULAIRE (AGEC)**
10 février 2020

**LOI D'ACCÉLÉRATION ET
DE SIMPLIFICATION DE
L'ACTION PUBLIQUE (ASAP)**
7 décembre 2020



**LOI CLIMAT ET
RÉSILIANCE**
22 août 2021



**LOI VISANT À RÉDUIRE
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU
NUMÉRIQUE EN FRANCE (REEN)**
15 novembre 2021



LOI INDUSTRIE VERTE
23 octobre 2023



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Direction des Affaires Juridiques du SEDIF — pôle marchés: sedif@sedif.com — tél. : +33(0)1 53 45 42 42 — www.sedif.com



En tant que Service public, notre responsabilité nous engage, pour relever, ensemble, les défis sociétaux, climatiques et environnementaux.